



Question concernant un préavis après une démission

Par **lety93**, le **05/08/2009** à **16:36**

Bonjour,

Pendant les vacances, j'avais décidé de travailler pendant deux mois dans un supermarché. Au bout d'un mois, j'ai décidé de démissionner pour raisons personnelles. J'ai donc appelé ma supérieure pour lui annoncer ma décision et elle m'a expliquée que je devais envoyer une lettre recommandée et que je devrais effectuer un préavis de quelques jours à partir du moment où elle recevrait le courrier. Cela s'est passé lundi, j'ai donc immédiatement envoyé un courrier qui devait arriver le lendemain. Or aujourd'hui (mercredi) elle m'a dit qu'elle n'a pas reçu mon courrier. Pourtant j'ai appelé la poste qui m'a confirmé que le courrier avait bien été transmis mardi. Je voudrais donc savoir quand va commencer mon préavis. A la poste, on m'a dit qu'on peut me faire un papier prouvant que le courrier a bien été transmis mardi, est-ce suffisant?

merci de me répondre

Par **Cornil**, le **09/08/2009** à **17:04**

Bonsoir "lety93"

Sur ce forum, où je me suis inscrit récemment, je n'interviens, en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade" depuis plus de 72h...

[fluo]On ne "démissionne" pas légalement d'un CDD avant son terme, même avec préavis, sauf si l'on invoque une embauche en CDI. Dans ces conditions, la date de réception de la LRAR importe peu, et je ne vois pas d'autre solution que de négocier avec l'employeur pour une rupture, sinon à l'amiable, du moins évitant un recours de celui-ci devant la justice.

Compte tenu du délai depuis ton message et ma réponse, c'est peut-être déjà fait.

Bon courage et bonne chance [fluo]

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la

discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)